

Les préposés à la déchetterie sont MM. Jean Louis Boillat et Hervé Chapuis.

Ils sont mandatés par l'Autorité communale. Ils agissent en son nom et ont la tâche de faire respecter les règles prévues pour que chaque type de déchets soit déposé au bon endroit. Ils sont autorisés à contrôler les contenus et les matériaux déposés et de les refuser, s'ils ne sont pas conformes aux prescriptions d'utilisation du site. Suite à certains abus, le Conseil communal invite la population à faire preuve de diligence et de respect envers le personnel dans les mandats de droit public qui leur sont confiés.

Le Conseil communal remercie vivement la population pour l'adhésion et les efforts déjà consentis pour améliorer la gestion et le tri des déchets dans notre Commune.

Quelques petites recommandations :

Chiens

Nous prions les propriétaires de chiens de ramasser les « crottes » de leur animal au moyen de sachets (spécifiques pour excréments) et de les éliminer en utilisant l'un des 10 points de ramassage répartis judicieusement dans notre village.

Alu et fer blanc

Il est recommandé de **rincer les boîtes, d'enlever le papier et de les aplatir** avant de les jeter dans la benne.

Uniquement les canettes en alu (boissons) sont à déposer dans le container prévu à cet effet.

Verre

Il est recommandé de **rincer les bouteilles, les bocaux, d'enlever les capsules et/ou les couvercles avant de les jeter** dans la benne. Jetez vos capsules et les couvercles dans la benne **alu et fer blanc**.

Divers

Nous rappelons que les lingettes hygiéniques et humides, les restes de nourriture **ne doivent pas être jetés dans les toilettes**. Ces objets se retrouveront inmanquablement à la station d'épuration des eaux et encombreront le dégrilleur à l'entrée de la STEP au début du processus d'épuration.

Le déversement de produits de peinture ou dilutifs dans les canalisations (WC, lavabos, grilles des routes) **est formellement interdit**. Outre le fait que ces déchets peuvent provoquer des dégâts importants aux installations privées ou publiques, l'utilisation de produits chimiques peut occasionner de graves altérations dans le fonctionnement de la STEP et provoquer de graves dégâts à l'environnement.